

Le roi de la blague !

Habitué aux mensonges et à la calomnie, l'UDC a de nouveau frappé lors d'une séance du législatif chaux-de-fonnier. Ainsi, un Conseiller général chaux-de-fonnier s'en est pris cette fois-ci à la Ville du Locle, prétextant qu'il ne fallait, comme par le passé, rien attendre d'elle !



Pour rappel, les investissements nets de 2006 à 2008 se montent pour la Ville du Locle à 26'100'000.- (39%) contre 40'700'000.- (61%) pour la Ville de La Chaux-de-Fonds.

De plus, le législatif loclois a voté par deux fois des investissements sur territoire chaux-de-fonnier : 250'000.- pour la déchetterie des Eplatures et 173'600.- pour l'aménagement du Crêt-du-Locle (soit le 50% de la dépense totale !) De mémoire, la réciprocité n'a jamais existé (même si ce point reste à vérifier).

De même, pour les projets communs, la Ville du Locle a toujours appliqué une proportionnalité favorable à la Ville de La Chaux-de-Fonds. Ainsi, pour le dossier UNESCO, Le Locle a contribué à hauteur de 33% des coûts globaux au lieu des 21% correspondant à la répartition de la population sur les deux sites.

Nous n'aborderons évidemment pas l'ensemble des autres contributions régulières en faveur d'institutions telles que le TPR ou le Club 44 par exemple.

Bref, malgré ce que dit l'homme, qui est un peu à la politique chaux-de-fonnière ce que Guy Montagné est à l'émission « Les Grosses têtes », les collaborations avec la Chaux-de-Fonds se portent bien!

L'intéressé (Photo Gontrand prod.), ici lors de la remise du prix à la superette de l'avenue Charles-Naine, s'est dit « très ému » de l'obtention de cette distinction.

Un autre monde est possible

Dans une interview des années 80, le sociologue Jean Ziegler revient sur la différence fondamentale entre les démocraties occidentales et celles des pays soviétiques.



Les premières se caractérisent par une liberté d'expression quasi totale, tant au niveau de la société civile qu'au sein des structures parlementaires. Les secondes, au contraire, ont été marquées par leur obscurantisme et la limitation des libertés, les autorités recourant si nécessaire à une répression systématique.

Toutefois, que peut bien exprimer cette différence ?

Dans nos « démocraties » actuelles (occidentales), les prises de position, le débat idéologique n'a, en vérité, aucune incidence. Les individus au sein des structures politiques ou de la société civile n'ont pas d'influence sur le fonctionnement du système, la société étant dirigée par la seule loi du marché. Le marché décide de qui peut avoir un appartement, qui peut publier un livre ou qui peut accéder à tel ou tel poste... bref, même si dans les faits celui-ci est dominé par quelques uns, issus du capital financier, le marché règle tout.

Dans les « démocraties » soviétiques, les prises de position des individus au sein des structures politiques ou de la société civile avaient une influence énorme. La loi du marché étant quasi inexistante, chaque décision individuelle ou collective devenait efficiente. Les décisions politiques avaient donc des répercussions immédiates sur la vie des citoyens. Parce qu'elle avait la possibilité de faire vaciller le système, la dissidence était sujette à de nombreuses répressions.

Bref, si la dissidence représentait un danger mortel pour la bureaucratie

soviétique, elle ne représente un danger d'aucune sorte pour nos sociétés actuelles.

Entre la domination de vieillards totalitaristes du Kremlin et la domination du marché capitaliste, caractérisé par son absurdité, ses mensonges et ses meurtres, Ziegler se donne en définitif le droit de revendiquer la réalisation d'un autre monde...

qu'il nous reste désormais à construire...

<http://archives.tsr.ch/player/personnalite-ziegler>